

LOUCHET – CAPDEVILLE

Société civile professionnelle d'avocats
inscrits dans le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry
B.P. 143 – 73204 ALBERTVILLE CEDEX

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de **BOZEL** (Savoie)

D'UN STUDIO ET D'UNE CAVE

*Adjudication fixée au **VENDREDI 7 FEVRIER 2025 à 14 H**
devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpains*

MISE A PRIX EN UN LOT : 50.000 €

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "RESIDENCES DU LAC" cadastré section O n° 2042 pour 3 a 16 ca, O n° 2043 pour 2 a 69 ca, O n° 2044 pour 3 a 13 ca, O n° 2045 pour 3 a 21 ca, O n° 2046 pour 2 a 87 ca, O n° 2058 pour 61 ca et O n° 2059 pour 68 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif et règlement de copropriété suivant acte du 27 juillet 1984 et 8 août 1984 publié le 3 septembre 1984 volume 7714-10, modifié suivant acte du 3 janvier 1985 publié le 21 février 1985 volume 8003 n° 21, acte du 18 et 22 juillet 1985 publié le 28 août 1985 volume 8310 n° 3 et acte du 21 février 1985 publié le 11 octobre 1985 volume 8379 n° 36, soit, dans le bâtiment B :

- le LOT 39 : un studio au RDC bas, d'une superficie Loi Carrez de 20,25 m², comprenant une pièce de vie ouvrant sur un balcon orienté sud et dotée d'une cuisine équipée et d'un coin buanderie, une salle d'eau avec WC et douche et les 195/10.000° des parties communes,
- le LOT 42 : une cave au RDC bas portant le n° 15 B et les 2/10.000° des parties communes,

Ces biens ont été saisis à la requête du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier "RESIDENCES DU LAC" à BOZEL (73550), représenté par son syndic, la société V2Z, exerçant sous l'enseigne VIVET IMMOBILIER, SARL au capital de 5.000 €, inscrite au RCS de CHAMBERY sous le n° 843 968 280, dont le siège social est situé Immeuble "Le Bonrieu" – 70 rue Emile Machet (73550) BOZEL, elle-même représentée par son gérant domicilié en cette qualité audit siège, régulièrement habilité par décision d'assemblée générale en date du 8 août 2023,

Ayant pour avocat Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par la SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL, commissaires de justice associés à MOUTIERS (tél. 04.79.24.27.06), le **lundi 27 janvier 2025 de 11 H à 12 H**.